

No 2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Michel Baud

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg, Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Céline Sana- Oppliger, Safiatou Simpore Diaz, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Damien Guinchard, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, Sébastien Lendaro, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguët, David Rober, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Conseillers municipaux.

M. Baud, ci-après « le Président », ouvre la séance. Il salue et remercie le peuple souverain qui suit la séance en présentiel ou à distance. Le Président salue également le Conseil administratif, le Secrétaire général et l'administration de Carouge.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

0. Prestation de serment
1. Approbation des procès-verbaux des séances du 22 mai et 2 juin 2025
2. Communication du Conseil administratif
3. Communication du Bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **DA 192-2025 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 4'388'000.- TTC (dont CHF 208'939.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné au réaménagement de la rue des Moraines
5. Délibération administrative **DA 195-2025 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 201'600.- TTC (dont CHF 9'601.- TTC d'activation de prestations du personnel communal pour le réaménagement de la cour de récréation de l'école de la Vigne-Rouge, chemin de la Vigne-Rouge 2, parcelle 3260 à Carouge.

6. Délibération administrative **DA 196-2025 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 470'000.- (dont CHF 22'491.- d'activation de prestations du personnel communal pour l'acquisition et la mise en place d'un module de toilette publique autonettoyant, accessible aux personnes à mobilité réduite, place de Sardaigne, parcelle 2710
7. Délibération administrative **DA 201-2025 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 248'000.- destiné au remplacement du cordon lumineux installé sur les façades des bâtiments du Vieux-Carouge
8. Délibération administrative **DA 001-2025 P** : proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes
9. Délibération administrative **DA 002-2025 P** : proposition du Conseil administratif relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans
10. Délibération administrative **DA 003-2025 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 950'000.- en vue de de l'acquisition d'œuvres d'art pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030
11. Délibération administrative **DA 004-2025 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 400'000.- TTC pour la réactivation du système de bons solidaires en vue de soutenir les commerces carougeois.
12. Délibération administrative **DA 005-2025 P** : proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'063'800.57 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2025
13. Délibération administrative **DA 006-2025 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide aux victimes du séisme en Asie du Sud-Est
14. Délibération administrative **DA 007-2025 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- en faveur de Médecins Sans Frontières Suisse, pour son aide aux populations victimes de la guerre civile au Soudan.

Propositions des membres du Conseil municipal

15. Motion **MO 053-2025 R** : « Vive les Francofolies »
16. Motion **MO 001-2025 P** : « Renforçons la sécurité des citoyens la nuit dans le quartier des tours »
17. Motion **MO 002-2025 P** : « Une zone piétonne sans vélo »
18. Motion **MO 003-2025 P** : « Pour l'organisation d'activités estivales pour les enfants et les adolescents de la commune »
19. Motion **MO 004-2025 P** : « Bassin du Mail des promenades 2 »
20. Postulats
21. Résolutions
22. Pétitions **PE 001-2025 P** : Carouge ne doit pas devenir une ville morte ; soutenons nos commerces !
23. Questions

0. PRESTATION DE SERMENT

Le Président passe à la prestation de serment des trois personnes qui étaient absentes le 2 juin : MM. Yvan Agnesina, Arnaud Ducellier et Pierre Baertschi.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et donne lecture de l'assermentation.

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir contentieusement les devoirs de ma charge. De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer.

Le Président prend acte des engagements des trois personnes qu'il vient d'assermenter, et prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 22 MAI ET 2 JUIN 2025

Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025

- Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 est approuvé par 24 oui, 0 non et 8 abstentions.

Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

- Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 est approuvé par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communication de Mme Molinari :

Soutien à la Ville de Blatten

Cette communication porte sur le soutien à la Ville de Blatten. Comme vous le savez, l'effondrement du glacier *du Birch sur Blatten* le 28 mai dernier a détruit une grande partie du village. Les dommages estimés à 320 millions de francs concernent principalement les bâtiments et les biens meubles. Dans ce contexte, le Conseil administratif a répondu favorablement à la sollicitation de l'Union des Villes Suisses et a accordé une aide à hauteur de CHF 7'000 à la commune de Blatten par l'entremise de la Chaîne du Bonheur, afin d'exprimer sa solidarité et de renforcer l'aide coordonnée à destination de la population touchée.

Communications de M. Mützenberg :

Projet de coopératives au Chemin de Pinchat 11

Suite à l'appel d'offre remporté par les coopératives Chatpin et Equilibre en 2021 pour la réalisation de deux immeubles d'habitations, celles-ci ont développé leur projet avec pour objectif le dépôt de l'autorisation de construire fin 2023.

Cette demande d'autorisation de construire, déposée en décembre 2023, a par la suite été acceptée le 5 mars 2025.

Je dois vous informer qu'un recours a été déposé par des copropriétaires voisins de la parcelle à l'encontre des coopératives, du département du territoire et de la Ville de Carouge en tant que propriétaire de la parcelle.

L'autorisation de construire est donc suspendue le temps que le tribunal puisse statuer. Dès lors, le Conseil Administratif a engagé les services d'une étude d'avocat afin de défendre les intérêts de la Ville de Carouge jusqu'à ce que la procédure juridique aboutisse.

Délocalisation des activités des équipes Elite de l'Etoile Carouge FC en raison de travaux au Stade de la Fontenette

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes de la Swiss Football League (SFL) des installations d'éclairage du stade de la Fontenette (délibération du 19 octobre 2023), les interventions ont débuté le 19 mai dernier et se poursuivront jusqu'au 31 août 2025.

Durant cette période, les activités des équipes élites sont temporairement relocalisées à Meyrin, tandis que les matchs de la 1^{ère} équipe (Challenge League) se dérouleront à Nyon. Les coûts liés à cette délocalisation sont estimés à CHF 75'000.—. Ce montant fera l'objet d'une délibération ultérieure dans le cadre d'un dépassement des comptes 2025, mais je voulais déjà informer le Conseil municipal en toute transparence.

Carouge dessinée 3 !

Je vous rappelle que la troisième édition de Carouge dessinée ! est à découvrir tout l'été jusqu'au 31 août. Cette exposition en plein air s'étend sur tout le territoire et donne à voir les illustrations de 22 artistes qui ont, chacune et chacun, posé un regard singulier et personnel sur notre belle Cité.

Bibliothèque sur l'herbe

Les bibliothèques de Carouge sont ouvertes durant tout l'été et proposent plusieurs animations, notamment la bibliothèque sur l'herbe : du 1er juillet au 14 août. Les mardis, mercredis et jeudis de 15h à 18h, petits et les grands sont invités à profiter d'un moment de lecture et de détente sur des chaises longues et des tapis, à l'ombre [Cette activité aura lieu à l'arrière de la Bibliothèque de Carouge].

Exposition climate fiction

Enfin, au Musée de Carouge l'exposition Climate fiction se poursuit jusqu'au 31 août. Cette exposition est le fruit d'une collaboration avec le fonds cantonal d'art contemporain et présente le travail d'une vingtaine d'artistes sur les enjeux climatiques et leurs impacts sur la société. Il y a un lien très intéressant avec l'aménagement du territoire à Carouge que je vous laisse découvrir.

Des visites commentées sont organisées les 3 et 17 juillet, ainsi que des ateliers pour les enfants les 9 juillet et 27 août. De plus, pendant le mois de juillet, le Musée de Carouge s'associe à Passeport-Vacances et propose des ateliers aux enfants de 10 à 15 ans.

Communications de M. Fraomene :

Programme d'activités intergénérationnel au Centre des Promenades

Je souhaite informer le Conseil Municipal du renouvellement du dispositif en cas d'alerte canicule et de longue période de chaleur avec la mise en place d'un programme d'activités intergénérationnelles dans une salle rafraichie au Centre des Promenades, du 30 juin au 31 août. Le programme des activités, semaine par semaine est disponible en ligne.

Cours de français au Parc Battelle

La Ville de Carouge, à travers sa Commission de l'intégration, réitère les cours de français au parc pour l'été 2025. Du 30 juin au 11 juillet du lundi au vendredi de 16h à 18h, ces cours auront lieu au parc Battelle. Ils seront accessibles à tous (sans inscription), quel que soit le niveau, gratuits et ouverts aux adultes avec ou sans enfants. Pour permettre aux parents avec enfants d'y participer, un encadrement professionnel est offert pour les 1-12 ans.

Fête des écoles sur le thème du voyage

La Fête des écoles se tiendra le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025, sur le thème du voyage. L'événement propose des animations adaptées à chaque âge et offre une soirée festive conviviale tout en garantissant la sécurité des enfants.

Cette année, la nouveauté pour les 8P : ils ne se rendront plus à la piscine, mais bénéficieront d'un programme dédié. Le matin, ils assisteront à la projection d'un film, puis participeront l'après-midi à des ateliers artistiques et sportifs à la Salle des fêtes.

Les élèves de 1P à 7P profiteront d'un large choix d'activités dans les écoles et au parc Cottier : structures gonflables, trampolines, jeux d'eau, planétariums, carrousels et contes.

En cas de canicule ou de pluie, un plan de repli est prévu avec projections de films à la Salle des fêtes, tout en maintenant les contes, les planétariums et les activités prévues pour les 8P.

Des goûters et rafraîchissements ainsi que des dispositifs de sécurité (samaritains, toilettes sèches) seront mis en place au parc.

La soirée du vendredi comprendra un cortège, des manèges, des spectacles et de nombreux stands.

L'organisation repose sur une étroite collaboration entre les animateurs professionnels, les APE et les associations locales.

Enfin, une soirée des enseignants est prévue le lundi 23 juin à la Salle des fêtes.

Nouveaux cheminements sécurisés pour les écoliers

La Ville de Carouge, par le biais de sa Police municipale, a élaboré un plan sécurisé de cheminements piétons pour les enfants de la Cité-Léopard et des quartiers environnants, scolarisés à l'école du Val-d'Arve. Ce dispositif, renforcé par deux patrouilleuses scolaires, sera déployé à partir du lundi 18 août 2025, soit à la rentrée scolaire 2025-2026. Ces cheminements auront l'avantage de permettre aux écoliers d'emprunter deux passages pour piétons, avec îlot central, sécurisés par une patrouilleuse scolaire, pour traverser la rue de la Fontenette et continuer leur chemin en traversant un troisième passage pour piétons situé à la rue Saint-Nicolas-le-Vieux, sous le contrôle d'une deuxième patrouilleuse scolaire, afin de poursuivre leur trajet en toute sécurité sur le trottoir, du côté droit de cette rue, en direction de la rue Daniel-Gevril, qui mène à directement à l'entrée de l'école du Val-d'Arve (et idem en sens inverse).

Le flyer d'information avec le plan de situation est disponible ici et sera communiqué à tous les parents d'élèves de l'école de Val-d'Arve, d'ici la fin juin 2025.

3. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Changements dans les représentantes et représentants des partis au sein des commissions

Le Groupe PLR a fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal. Au sein de la commission des Pétitions, M. Loïc Antonioli sera remplacé par M. Jean-Marc Antonioli.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 192-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 4'388'000.- TTC (DONT CHF 208'939.- D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINE AU REAMENAGEMENT DE LA RUE DES MORAINES

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril et renvoyée en commission UMA, laquelle s'est réunie le 5 juin. Un rapport a été effectué par l'administration et validé par la présidence de la commission.

M. Etienne, en sa qualité de président de ladite commission, n'a rien de particulier à ajouter mais signale qu'une note complémentaire a été déposée sur CMNet à l'initiative de Mme Molinari, en vue de cette plénière.

Le Président remercie M. Etienne pour cette précision, et signale que la délibération a été préavisée favorablement en commission par 7 oui, 5 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et un vote sur cet objet. Le Président rappelle que le projet prévoit le maintien de 8 places de stationnement en épi réservés aux voitures côté sud, en préservant la courbure de la chaussée. 17 places de stationnement seraient dévolues aux 2 roues motorisées côté nord, et le trottoir nord ombragé accueillerait un stationnement pour PMR.

Au nom du parti Socialiste, M. Etienne tient à saluer la qualité du projet présenté et débattu, ainsi que le travail effectué en amont qui a amené à une convergence entre les différents acteurs. L'aménagement se révèle équilibré, tout en tenant compte des contraintes et directives existantes auxquelles il a fallu se soumettre. Pour rappel le projet prévoit un assainissement du bruit routier, une zone 30, un plan de mobilité senior, un stationnement 4 et 2 roues motorisées et pour vélos, un stationnement PMR, un élargissement des trottoirs pour améliorer le cheminement des piétons, sans oublier une part de végétalisation.

M. Etienne rappelle qu'une variante à ce projet avait été demandée en commission. Cette dernière, étudiée par les services de Mme Molinari, est apparue moins qualitative, induisant la suppression des 3 arbres, une suppression de places vélos et scooter et une réduction de la largeur des trottoirs. Le parti Socialiste n'a donc pas soutenu cette proposition.

M. Etienne précise que la Commune pourrait percevoir une subvention de la Confédération reposant sur différents critères qualitatifs comme l'amélioration du cadre de vie et des modes de circulation, ainsi que la durabilité. Il relève que le second projet pourrait compromettre l'octroi de cette subvention. Il réitère que le parti Socialiste n'a pas soutenu cet amendement voté en commission.

M. Huwiler indique que le groupe des Vert.e.s partage le point de vue du groupe Socialiste raison pour laquelle il a décidé de voter le projet tel quel, sans amendement, considérant que cette première proposition a fait l'objet d'un certain nombre d'allers-retours et qu'elle exprime un certain sens du consensus. Ce début de législature est pour lui l'occasion de définir des priorités et un cap pour ces prochaines années. Ce projet a le mérite d'améliorer la qualité de l'environnement des communiers, notamment grâce à un apport de végétalisation, de stationnement vélos, à une réduction des ilots de chaleur, à la création d'espaces piétons, tout en respectant et conservant le caractère patrimonial de la zone. M. Huwiler fait remarquer que la création d'espaces deux roues nécessite une rationalisation de l'espace dans ce secteur qui est très dense, raison pour laquelle il ne soutient pas l'implantation de 6 stationnements voitures qui n'entre pas dans cette logique rationnelle, sans parler des autres arguments déjà évoqués.

M. Epars souligne que le groupe PLR est favorable à une mobilité douce globale, réfléchie et concertée, excluant toute position dogmatique. Il note que le projet est bon mais que cela ne veut pas dire pour autant qu'il soit parfait. Son groupe souhaite en particulier conserver les 8 places de stationnement en épi situées côté sud, estimant que le secteur doit être appréhendé à une échelle territoriale plus large, tenant compte d'une offre en stationnement insuffisante qui pénalise les habitants, les commerçants, mais également les PMR qui doivent pouvoir bénéficier de zones de dessertes adéquates pour monter ou descendre d'un véhicule. M. Epars relève par ailleurs qu'une insuffisance de stationnement n'est pas sans engendrer une forme de sélection par les moyens financiers, du fait que les personnes qui ont les moyens pourront toujours se parquer dans un parking, à contrario des conducteurs aux revenus modestes.

Pour M. Epars, l'argument écologique, bien que pertinent, s'avère insuffisant dans le cas présent, car il ne prend pas en compte l'ensemble des besoins de la population. Dans une volonté de parvenir à une réflexion globale et concertée, la rue de la Débridée sera considérée comme un test pour son groupe, qui compte bien veiller à ce que les besoins de toute la population soit pris en considération, et pas uniquement des personnes qui ont la possibilité de circuler en vélo.

M. Barbuzzi propose un amendement qui a déjà été discuté, visant une certaine pondération, sachant que tout le monde ne peut pas se déplacer en transports publics ni assumer le coût élevé des parkings. L'amendement consisterait donc à demander le réaménagement de la partie sud de la rue des Moraines avec six places de stationnement en épi réservées aux voitures, ainsi que des trottoirs d'une largeur de 1,80 mètre au sud et de 1,60 mètre au nord. Cette solution qui génère la suppression d'arbres au sud, 5 places motos et 8 places vélos en moins avait été proposée par l'administration, ce qui signifie que cette variante a été étudiée et qu'elle est donc réaliste et réalisable. Le but de cette proposition d'amendement est de veiller aux besoins de tous les utilisateurs sans préteriter une catégorie, en tenant compte d'un principe de réalité, qui force est de constater, n'entre pas dans les attributions d'un monde idéal.

M. Schmutz rappelle que l'amendement déposé par l'UDC en commission a été accepté. par 7 oui et 5 contre. Son objectif est de permettre aux automobilistes d'accéder aux commerces et à la ludothèque par le biais de zones de stationnement avec horodateurs limités à 90 minutes. Il rappelle que la Cité Léopard compte 1000 habitants et que le secteur n'a aucune place visiteurs puisque la loi cantonale ne l'exige plus.

En créant 8 stationnements véhicules, M. Schmutz souligne que le projet resterait avec une largeur de trottoir de 1,60 mètres, ce qui s'avère supérieur aux exigences cantonales en la matière.

M. Robert estime que la délibération amendée repose sur deux vertus. D'une part, elle constitue un compromis. Il évoque le cas de Mme Céline Vara, conseillère d'État du canton de Neuchâtel, injustement critiquée pour son voyage à Oman à la suite de son élection. M. Robert donne lecture d'une interview de Mme Vara dans le Journal le Temps, estimant que certains propos pourraient être source d'inspiration.

« Il est fondamental de ne pas rester en vase clos au sein de son groupe ou de son parti, mais de discuter avec tous les bords politiques. Je suis persuadée qu'on n'attend pas de moi que je renie mes valeurs mais que je sache entendre les avis divergents. Je suis consciente qu'il faut trouver des consensus qui servent le bien commun, ce n'est pas de la mollesse, c'est le but de la politique ».

M. Robert souligne l'importance de l'ouverture aux opinions divergentes, relevant que le compromis n'exclut pas les confrontations d'idées. Pour lui, cet amendement constitue un compromis qui respecte l'essence du projet tout en tenant compte des préoccupations évoquées ce soir. Pour M. Robert la deuxième vertu de cet amendement est d'apporter une pondération. L'atteinte d'un objectif peut se faire de manière dogmatique en allant droit au but, mais à titre personnel il privilégie la voie du consensus qui ne met de côté personne.

Certaines interventions de ce soir ayant fait état d'une absence de stationnement véhicules dans le projet, Mme Molinari souhaite apporter une clarification. Elle rappelle que le projet a été pensé dans un esprit de compromis, pour tenir comptes des besoins multiples, 12 places de stationnement véhicules ont été conservées. Mme Molinari précise également qu'une nouvelle place PMR a été créée et qu'un effort a été fait pour les 2 roues motorisées. Pour ces dernières il y avait jusqu'à présent 16 places mais le projet en ajoute un certain nombre pour parvenir à 33 places, et les places de livraison ont été maintenues à 4.

S'agissant de la norme minimale d'1,50 m au niveau des normes VSS, Mme Molinari explique que pour des trottoirs à 2 mètres, norme considérée comme souhaitable, les règles VSS précisent que cette volonté concerne des endroits particulièrement étroits, et qui ne se sont pas des tronçons très fréquentés. Concernant l'intégration des personnes les plus vulnérables, PMR, croisements de poussettes ou encore personnes qui se déplacent en déambulateur, la norme VSS préconise 1,80 m comme un minimum. Mme Molinari renvoie les membres du CM à la petite note établie par ses services qui contient toutes ces références.

M. Ducellier déclare ne pas comprendre les propos de M. Etienne selon lesquels la Commune pourrait ne pas percevoir de subventions fédérales avec l'amendement, qu'il interprète comme une menace. Par ailleurs, il souligne que par rapport au projet d'avril peu d'évolution sont à mettre en exergue, en dehors d'une végétalisation qui a peu de sens. Il rappelle que dans le quartier de la Cité Léopard un certain nombre de commerces est dans l'attente de clients, et que selon remontée d'un des commerçants il y a nécessité d'avoir des places de stationnement. Il constate que le projet a peu évolué mais que le lobbying entre les partis a lui fait son effet.

Mme Molinari précise que la volonté communale ne visait pas à supprimer les places de stationnement visiteurs pour voitures, mais que la Commune doit se conformer à la législation cantonale sur les places de stationnement sur fonds privés, laquelle n'impose plus de nombre maximal.

S'agissant des subventions fédérales, Mme Molinari rapporte que la Commune pourrait ne pas bénéficier de financements liés au plan fédéral dans le cadre du Plan d'agglomération pour lequel la Commune a soumis une demande, lequel doit tenir compte d'une exemplarité en termes de mobilité. Il ne s'agit pas d'une menace mais en sa qualité de conseillère administrative elle se doit de rendre attentif le CM qu'elle ne connaît pas les conséquences d'une largeur de trottoir inférieure à 2 mètres.

M. Etienne remercie Mme Molinari. Concernant les subventions, ce dernier affirme ne pas avoir proféré de menaces, mais souligne le risque de percevoir un montant inférieur à celui escompté, au regard de certains critères tels que l'arborisation. À propos de l'amendement de M. Barbuzzi sur un stationnement véhicules de 6 places, M. Etienne remercie les services communaux pour l'étude réalisée qui confirme cette faisabilité, mais qui prévoit un trottoir de 1,80 mètre au sud et de seulement 1,60 mètre au nord, ce qui est peu compatible avec la circulation des PMR notamment. M. Etienne souligne également l'importance de l'arborisation qui se doit d'être prise en considération dans sa globalité, tenant compte notamment des aspects de biodiversité, et pas seulement au regard de l'ombrage. Pour sa part, le projet tel que proposé est équilibré, mais l'implantation de places de stationnement en épi en compromet la cohérence. Par conséquent pour sa part il ne votera ni l'amendement prévoyant 6 places, ni celui prévoyant 8 places de stationnement en l'absence de qualité environnementale suffisante.

M. Calame relève que cette zone est stratégique et souligne l'exiguïté des trottoirs. Il évoque le projet des Guillocheurs qui va accueillir nombreux habitants et donc générer une augmentation de la circulation des piétons vers le Vieux Carouge, dont l'accès confortable serait compromis par le maintien de places de stationnement. Il suggère de mettre en balance le bénéfice d'un trottoir aux dimensions confortables pour le cheminement des piétons avec l'intérêt que représenteraient quelques places de stationnement.

M. Huwiler attire l'attention sur le risque d'amputation du projet et indique qu'il existe des essences d'arbres capables de pousser en zone ombragée. Il affirme que la rue bénéficie d'un ensoleillement non négligeable et qu'il est urgent d'y planter des arbres, ceux-ci nécessitant du temps pour déployer leurs effets.

M. Guinchard déclare que l'UDC est favorable à des places de stationnement en zone blanche avec horodateurs à durée limitée (90 minutes), afin de favoriser la rotation et de garantir l'accès aux commerces de proximité.

M. Voignier explique que le consensus naît lorsqu'un amendement suscite une discussion constructive débouchant sur une solution alternative. Il se dit attentif aux propos des conseillers municipaux défendant la mobilité des PMR et les invite à faire preuve de cohérence sur d'autres projets similaires durant 5 ans. Il y a des quartiers en construction qui vont être source de challenge, sans compter qu'actuellement des zones de la rue Ancienne ne sont pas accessibles à certains usagers. Il espère donc vivement que tous les arguments PMR de ce soir seront tenus sur la durée de la législature et pas uniquement ce soir pour soutenir d'autres intérêts.

M. Baertschi estime que le débat actuel rappelle celui du PLQ Cardinal-Mermillod et considère que la solution transactionnelle proposée par M. Barbuzzi est pertinente pour avoir des espaces de décharges.

Mme Merle apporte une précision technique concernant les normes VSS. Elle rappelle que ces dernières peuvent avoir une valeur contraignante mais qu'elles n'ont pas force de loi, sauf si un règlement cantonal ou communal le stipule.

Suspension de séance durant 5 minutes.

Le Président passe au vote du premier amendement, celui de l'UDC, dont il donne tout d'abord la lecture :

« Il s'agit du maintien de 8 places de stationnement réservées aux voitures en épi côté sud en préservant la courbure de la chaussée, les 17 places de stationnement pour les 2 roues motorisées côté nord, et le trottoir nord ombragé (mesure PMS) ».

L'amendement de l'UDC est refusé par 14 oui, 18 non et 0 abstention.

Le Président passe au vote du second amendement proposé par M. Barbuzzi, dont il donne tout d'abord la lecture :

« Modifier le projet de réaménagement de la partie sud de la rue des Moraines côté Rue Vautier selon le plan annexé et de la manière suivante : nombre de places de voitures 6 au lieu de 3, largeur de trottoirs au sud 1,80 mètres, au nord 1,60 mètres, pas d'arbre au sud, moins 5 places motos au sud, moins 8 places cycles au sud ».

L'amendement proposé par M. Barbuzzi (Centre – Vert'libéraux) est adopté par 23 oui, 7 non et 2 abstentions.

Le Président met ensuite la délibération au vote.

La DA 192-2025 ainsi amendée est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 195-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 201'600.- TTC (DONT CHF 9'601.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LE REAMENAGEMENT DE LA COUR DE RECREATION DE L'ECOLE DE LA VIGNE-ROUGE, CHEMIN DE LA VIGNE-ROUGE 2, PARCELLE 3260 A CAROUGE.

M. Barbuzzi rappelle que cette proposition fait suite à la motion demandant la végétalisation des cours d'école et qu'elle s'inscrit dans la démarche globale de végétalisation de la Ville, tout en visant à favoriser l'apprentissage des plus jeunes au contact de la nature. Il souhaite que ce projet soit soutenu par le Conseil municipal, sachant qu'il pourrait servir aux projets futurs dans cette optique de sensibilisation auprès des plus jeunes.

M. Kalala indique que le PS soutient le projet en raison de son caractère exemplaire qui pourrait servir de futurs aménagements, et de son coût maîtrisé. Il souligne également l'approche participative adoptée, intégrant les habitant·e·s du quartier et, en particulier, les jeunes, pour qui cette cour de récréation constitue un lieu de rencontre important.

Mme Simporé Diaz souligne que le groupe des Vert.e.s salue ce projet pilote de réaménagement de la cour de récréation de l'école de Vigne-Rouge, lequel porte les valeurs défendues par son groupe. La rénovation des préaux dans les écoles primaires carougeoises est nécessaire afin de répondre aux effets du réchauffement climatique et aux évolutions des attentes sociales en matière de bien-être des enfants. Le préau actuel présente plusieurs insuffisances : une minéralisation excessive, un manque d'ombrage, des équipements inadaptés et une absence de différenciation des espaces en fonction de l'âge des élèves.

La section de Mme Simporé Diaz insiste sur la mise en œuvre de ce réaménagement et pour qu'il soit équilibré, en assurant une végétalisation adéquate, des espaces de jeux favorisant l'activité physique et un préau pensé de manière inclusive et non genrée. Le groupe des Vert.e.s salue tout particulièrement la démarche participative de ce projet, laquelle associe la direction de l'école, les parents d'élèves et les services communaux.

M. L. Antonioli indique que le groupe PLR votera en faveur de cette délibération, non sans une certaine réserve, estimant que ce projet doit conserver une dimension pilote. Des recommandations ont été formulées en commission. Le groupe PLR se réjouit du retour de ce projet pilote et espère, tenant compte des investissements qu'il requiert, qu'il ouvrira la voie à la rénovation d'autres préaux sur la base de dépenses adéquates.

M. Schmutz annonce que le groupe UDC soutiendra cette délibération pour le bien des enfants et pour saluer les travaux réalisés en commission.

M. Etienne signale que plusieurs recommandations relatives aux revêtements à la végétalisation et à l'entretien ont été formulées en commission. Étant donné qu'il s'agit d'une démarche participative, il convient de prendre en compte les contributions des habitants du quartier, avec des allers-retours aussi large que possible, qui ont conduit le mandataire à synthétiser l'ensemble des demandes, à avoir un projet évolutif, d'où le coût du projet.

M. Mützenbergh indique que la dimension participative du projet a bel et bien été retenue, et que les résultats de cette approche seront transmis à la commission pour qu'elle soit partie prenante. Pour rebondir sur la préoccupation de M. L. Antonioli par rapport au coût, il conçoit que cette phase pilote soit ambitieuse, mais signale que l'apprentissage de ce projet pilote pourra ensuite servir à d'autres projets, sans forcément inclure la même dimension participative.

La parole n'étant plus demandée, le Président ouvre le vote de la présente délibération.

La DA 195-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 196-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 470'000.- (DONT CHF 22'491.- D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE D'UN MODULE DE TOILETTE PUBLIQUE AUTONETTOYANT, ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE, PLACE DE SARDAIGNE, PARCELLE 2710

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril et renvoyé en commission COLOG. Celle-ci s'est réunie le 20 mai.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence précédente de la commission. M. Etienne, président de ladite commission, n'ayant rien à ajouter, le Président signale que la commission a préavisé favorablement la DA par 6 oui, 0 non et 0 abstention. Le Bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

M. Lauret fait savoir que le groupe Socialiste soutiendra ce projet, jugé indispensable pour les habitants et les personnes qui viennent visiter la Commune. Il remercie la Commune pour cette initiative, mais invite à être attentif à l'emplacement défini, afin que celui-ci soit le plus optimal possible le temps des travaux pour éviter de perturber les cheminements environnants.

Mme Uldry se réjouit que la motion du groupe PLR ait été retenue avec bon cœur et exprime l'espoir que les recommandations que son groupe a formulées lors de la séance de commission, dont la pose d'une table à langer, soient prises en considération. Elle salue la tenue d'une séance très constructive et remercie l'administration pour le travail accompli, en espérant que la Commune continuera à avoir des toilettes propres pour le bien être des habitants et des visiteurs.

M. Mützenberg rapporte que l'autorisation de construire a été délivrée le 5 juin 2025. Le projet devrait donc être finalisé au printemps 2026, voire à l'hiver précédent. M. Mützenberg a bien pris note de la demande sur la table à langer et sur la signalisation PMR au niveau des toilettes de la place du Marché. M. Mützenberg informe que l'administration travaille déjà sur les toilettes des tours et qu'elle planchera sur la rénovation des toilettes de la place du Marché.

M. Von Burg s'étonnant que la demande d'autorisation de construire ait été déposée avant le vote de la délibération, M. Mützenberg précise que le lancement des travaux reste conditionné à l'adoption de la délibération.

M. Schmutz annonce que le groupe UDC soutiendra cette délibération.

M. Etienne relève que la question du moment du dépôt de l'autorisation de construire s'est posée tant au Grand Conseil que dans les conseils municipaux. Il rappelle toutefois que le dépôt de la demande avant le vote de la délibération ad hoc est devenu une pratique courante bien qu'il comprenne que ce procédé puisse étonner,

M. Schmutz indique que le groupe UDC soutiendra ce projet avec beaucoup de plaisir au vu de l'importance de sa situation.

Par rapport à la temporalité d'une autorisation de construire M. Etienne comprend l'étonnement exprimé par M. Von Burg mais confirme que la pratique est usuelle.

La parole n'étant plus demandée, le Président ouvre le vote.

La DA 196-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 201-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 248'000.- DESTINE AU REMPLACEMENT DU CORDON LUMINEUX INSTALLE SUR LES FAÇADES DES BATIMENTS DU VIEUX-CAROUGE

Le Président rappelle que le projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril et renvoyé en commission EDP, laquelle s'est réunie le 12 juin. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission. M. Terrier, président de ladite commission, n'ayant rien à ajouter, le Président indique que la commission a préavisé favorablement la DA par 11 oui, 1 non et 0 abstention. Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Mme Kolla-Barnes rapporte qu'un consensus s'est dégagé en faveur du remplacement de ce cordon lumineux qui existe depuis 30 ans, déployé de novembre à janvier, lequel contribue à l'attractivité de Carouge soulignant l'architecture de la Commune et qui apporte aussi un élément de sécurité durant la nuit. En outre, ce projet permettrait une réduction de la consommation énergétique, et les zones éclairées par le cordon lumineux ne présentant pas de nocivité pour la faune ou la flore du fait qu'elles ne font pas partie de la trame noire.

Mme Lachat indique que le groupe des Vert.e.s s'est montré réservé à l'égard de ce projet, notamment en raison des coûts induits et de la pollution nocturne lumineuse générée, sans compter les frais d'entretien y relatif. Néanmoins, la renonciation à un cordon multicolore plus onéreux, ainsi que la diminution de la consommation énergétique de 30 % constituent des éléments notables. Au vu de l'installation d'un minuteur annoncée qui permettra de limiter davantage la consommation, le groupe des Vert.e.s laisse la liberté de vote à ses élu.e.s.

M. Baertschi rappelle que cette délibération fait suite à une pétition déposée par des habitant.e.s. Ce cordon s'inscrit dans une logique architecturale, puisqu'il couvre un ensemble homogène de bâtiments à caractère historique, traversant des rues sombres qui ont ou avaient une vocation commerciale et qui ont été quelque peu oubliées. M. Baertschi rappelle toutefois que lors des auditions qui se sont déroulées en commission l'année dernière, il s'était étonné de frais de fonctionnement relatifs à cet éclairage qui émergeaient des comptes ; il pense qu'il serait peut-être opportun de clarifier cette donne à l'avenir, sachant que d'autres éclairages entrent dans les frais d'entretien de la Commune liés à l'éclairage public.

M. Voignier trouve intéressant d'avoir pu bénéficier d'une présentation de la Commune et la remercie de cet apport qui a permis quelques éclaircissements pour un choix plus serein sur ce cordon qui, pour lui, apporte un côté lumineux et festif. Il souligne toutefois que l'installation d'un minuteur est essentielle afin de réduire la consommation d'énergie, et informe que le groupe PLR soutient ce projet qui, il le rappelle, est issu de pétitionnaires.

M. Guinchard indique que le groupe UDC soutiendra également ce projet, notamment en raison du gain d'électricité qu'il va générer et de son attractivité en période de fêtes de fin d'année.

M. Barbuzzi précise que ce cordon attire, en période de fêtes, beaucoup de monde à Carouge, et qu'il présente à la fois une valeur architecturale, historique et esthétique, tout en contribuant à la vitalité commerciale. M. Barbuzzi souligne ce dernier élément, rappelant que le commerce carougeois ne se porte pas bien actuellement. Par ailleurs il constate que les économies d'énergie ont été optimisées autant que possible, ce qui signifie que la Commune va dans le bon sens. M. Barbuzzi indique que le groupe Centre – Vert'libéraux soutiendra ce projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la délibération.

La DA 201-2025 est acceptée par 27 oui, 0 non et 5 abstentions.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 001-2025 P : PROPOSITION RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIFIQUES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 30, ALINEA 1, LETTRE K DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES

Mme Molinari a le plaisir de faire l'introduction formelle de cette première délibération qui intervient à chaque début de législature et qui, comme son intitulé l'indique, vise à voter une délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à la loi sur l'administration des communes (article 30). Cette délégation permet notamment au Conseil administratif de signer auprès de notaires les actes intervenant tout au long de l'année en concrétisation des projets votés et elle permet également d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà été discutés par le Conseil municipal, ne nécessitant pas l'ouverture d'un crédit spécifique.

Le Président passe au vote.

La prise en considération de la DA 001-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate plutôt qu'un renvoi en commission.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Sur question de M. Ducellier qui demande s'il s'agit d'une signature collective à 2, Mme Molinari répond par l'affirmative, précisant que tel est toujours le cas concernant les actes authentiques. Elle précise qu'en fonction des dossiers la signature de la présidence et du magistrat en charge du dicastère concerné est requise.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la délibération.

La DA 001-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 002-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR PREAVISER LES DEMANDES DE NATURALISATION D'ETRANGERS DE PLUS DE 25 ANS

Le Président passe la parole à Mme Molinari, Maire.

Mme Molinari remarque que cette délibération est également formelle puisqu'elle vise, comme son titre l'indique, à déléguer la compétence au Conseil administratif de préavisier les demandes de naturalisation. Concrètement, il existe une commission des naturalisations, dont les membres transmettent leurs recommandations au Conseil administratif, lequel préavise formellement les demandes de naturalisation, conformément à la législation. Ce soir, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de valider cette délégation de compétences, comme lors des deux précédentes législatures.

Le Président passe au vote de la prise en considération.

La prise en considération de la DA 002-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Voignier demandant au Conseil administratif de prévoir à la rentrée une séance de commission des naturalisations, Mme Molinari lui confirme que l'administration organisera une séance à la rentrée.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la délibération.

La DA 002-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 003-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT CADRE DE CHF 950'000.- EN VUE DE DE L'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2030

Le Président passe la parole à M. Mützenberg, Conseiller administratif.

M. Mützenberg note que cette délibération revient chaque début de législature. Il s'agit d'une pratique de longue date puisque le début du 20^{ème} siècle la Ville de Carouge achète et commande régulièrement des œuvres d'art qu'elle installe dans son espace public. M. Mützenberg fait remarquer qu'en 1954, Carouge a créé son fonds de décoration pour financer des interventions artistiques dans les édifices publics. Ce fonds, qui a perduré jusqu'à décembre 2017, était alimenté par un prélèvement de 2 % sur les crédits de construction de la Commune. Avec le passage à la nouvelle norme de comptabilité MCH2, les fonds de décoration, deviennent en 2018, le crédit cadre d'art contemporain, lequel est doté, pour chaque législature, d'un montant de CHF 950'000.-. Lors de la précédente législature le crédit cadre a permis l'acquisition de plusieurs œuvres, dont « Les Oiseaux » de Cédric Le Borgne qui décore les fontaines des tours durant les fêtes de fin d'année, et qui est devenue une incontournable des illuminations d'hiver, ainsi que plusieurs structures en bronze d'Yvan Larsen qui complètent le bestiaire carougeois.

M. Mützenberg indique que la liste des acquisitions de ces dernières années sera déposée sur CMnet.

Le Président passe au vote de la prise en considération.

La prise en considération de la DA 003-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Schmutz indiquant que le groupe UDC souhaiterait la liste des acquisitions, M. Mützenberg assure que le document sera accessible sur CMNet.

Mme Bertholon annonce que le groupe des Vert.e.s soutiendra cette délibération, trouvant important que la Commune puisse acquérir des œuvres d'art qui embellissent l'espace public ou font l'objet d'exposition au musée. Elle note que cet apport permet aussi de soutenir de jeunes artistes. Son groupe soutient donc avec grand plaisir cette délibération. Mme Bertholon souhaite saisir l'opportunité de ce début de législature pour demander aux services idoines d'organiser une commission culture et communication pour présenter au Conseil municipal la stratégie d'acquisition et les diverses utilisations du crédit.

M. Mützenberg remercie Mme Bertholon pour cette proposition, et confirme qu'une séance sera organisée pour présenter la politique d'acquisition de la Commune, ainsi que sa vision pour les prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la délibération

La DA 003-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et abstention, soit à l'unanimité.

11. DA 004-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 400'000.— TTC POUR LA RÉACTIVATION DU SYSTÈME DE BONS SOLIDAIRES EN VUE DE SOUTENIR LES COMMERCE CAROUGEIS

Mme Molinari introduit le sujet. Suite au dernier Conseil Municipal du 22 mai, Mme Molinari présente ce jour une proposition de délibération administrative qui répond à la fois à la volonté de soutenir le tissu économique local, commerces, artisans et restaurateurs carougeois, traversant une période particulièrement difficile.

Comme le Conseil municipal le sait déjà, la motion 058/2025 votée le mois passé invite l'administration à réactiver le système de bons solidaires, dispositif qui avait déjà été mis en place avec succès durant la période de la pandémie de COVID-19. Ce système a fait ses preuves, tant pour soutenir l'économie de proximité que pour renforcer le lien entre les habitants et leurs commerçants. A cette période au budget 2021, la somme de 400'000 francs avait permis grâce aux 20% de bonus, d'injecter plus d'1,2 million de francs via le système de bons directement dans nos commerces carougeois.

Aujourd'hui, de nombreux commerces font face aux difficultés en grande partie structurelles liées aux nouvelles habitudes d'achat (notamment par internet), la concurrence de la zone frontalière. Les travaux d'intérêt public indispensables au bon maintien des infrastructures et au fonctionnement de services publics (en lien avec TPG, SIG et réseaux communaux) s'insèrent dans un contexte difficile. C'est pourquoi le Conseil administratif demande aujourd'hui d'approuver l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 400'000 francs pour l'exercice 2025. Ce montant permettra de couvrir :

- Les frais de réactivation du site internet et de gestion de la plateforme, ainsi que les frais logistiques pour les commerçants inscrits à la campagne.
- Les frais de communication nécessaires pour assurer le succès de la campagne de relance.
- Les prestations de services et honoraires indispensables pour le pilotage et le suivi financier de la plateforme.

Ce crédit sera imputé au compte de fonctionnement 2025 au besoin en dépassant sur la ligne.

Mme Molinari remercie le Conseil municipal de son attention et se tient à disposition pour répondre aux questions.

La parole n'étant pas demandée le Président soumet au vote la prise en considération de la délibération.

La prise en considération de la DA 004-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Boudet Anthamatten annonce que le groupe des Vert.e.s demande le renvoi en commission de cette délibération. Le groupe souhaite vivement soutenir les commerçants, conscient des difficultés auxquelles ils sont confrontés, mais émet des doutes quant à l'efficacité à long terme de cette mesure.

Mme Boudet Anthamatten invite donc à traiter cette question en commission afin de trouver des solutions plus pérennes, si possible en présence de la déléguée à la promotion économique de la Commune qui pourra présenter un état des lieux des mesures existantes.

Mme Uldry déclare que le groupe PLR demande la discussion immédiate, rappelant que cette mesure découle d'une motion du groupe datant de 2021 qui avait été bien accueillie. Un renvoi en commission ne lui paraît donc pas justifié, le dispositif ayant déjà fait ses preuves et au regard d'une conjoncture difficile pour les commerçants.

M. Schmutz indique que le groupe UDC rejoint la position du PLR, jugeant nécessaire d'apporter un soutien rapide aux commerçants.

M. Moya informe que le groupe PS soutient cette mesure qui a démontré son efficacité en faveur des commerces de proximité, et souhaite qu'elle soit élargie aux restaurateurs et aux artisans, lesquels contribuent pleinement au dynamisme de Carouge. Le groupe PS aimerait également que cette mesure soit accompagnée d'une communication claire et mobilisatrice.

M. Von Burg souligne que la convocation d'une séance de commission permettrait de discuter de l'ensemble des dispositifs possibles. Il suggère de voter cette proposition tout en convoquant en parallèle une séance de commission pour réfléchir à des mesures plus larges ou différentes.

Mme Molinari se déclare ouverte à cette proposition de présenter les mesures en commission. Elle précise par ailleurs que des rencontres et soirées sont régulièrement organisées pour soutenir et promouvoir les 4'000 entreprises carougeoises. Nombreuses actions sont menées, notamment à l'initiative de la déléguée à la promotion économique, lesquelles pourraient en effet être présentées dans une prochaine commission. A préciser toutefois que certains éléments structurels comme l'augmentation des loyers par exemple sont à prendre également en considération. Mme Molinari rappelle en revanche qu'un travail a été mené à l'époque sur le plan d'utilisation des sols, tenant compte du type d'usage des arcades pour tenter de maîtriser une tendance haussière.

M. Etienne rappelle que le débat concernant le renvoi en commission a déjà eu lieu et que la question a déjà été tranchée. Il propose donc de voter la délibération telle quelle, précisant qu'une motion pourra, le cas échéant, être déposée en septembre.

M. Ducellier partage l'avis de son préopinant, tout en estimant qu'il est nécessaire de convoquer une séance de commission, les commerçants étant en difficulté. Il indique que les actions entreprises par la Commune en faveur des commerces semblent manifestement insuffisantes, et qu'il est important d'évaluer et d'analyser la baisse d'attractivité des commerces de proximité, et d'écouter les attentes des commerçants.

Mme Molinari se dit surprise par les propos de M. Ducellier et assure que la Commune demeure attentive à la situation des commerçants. Elle rappelle que les difficultés rencontrées par les commerces relèvent d'un problème structurel à l'échelle cantonale, et qu'elles touchent également des grandes structures comme Balxert, malgré la présence d'un parking. Mme Molinari insiste sur le fait que la Commune s'investit pour ses commerces, et pas seulement pour l'organisation de café-croissants. Mme Molinari concède que les travaux sur la commune ont un impact, mais que ces derniers relèvent de l'intérêt public permettant de gagner en efficacité et en qualité de vie. Elle souligne donc la clairvoyance d'une telle planification, rappelant au passage que les investissements retardés coûtent ensuite plus cher.

M. Robert déclare ne pas comprendre la demande de renvoi en commission, le débat ayant, selon lui, déjà eu lieu. Le mandat confié au Conseil municipal par les électeurs consiste à prendre un temps de réflexion, mais n'interdit pas de faire preuve d'efficacité rapidement.

Mme Kaytak précise que le groupe du Centre – Vert'libéraux est favorable à une discussion immédiate, au vu notamment du caractère urgent de cette situation, tout en souhaitant qu'une séance de commission soit programmée à la rentrée pour aborder plus largement les préoccupations exprimées par les commerçants.

Le Président ouvre le vote sur la demande de renvoi en commission.

Un renvoi en commission est refusé par 25 non, 7 oui et 0 abstention

Mme Merle se réjouit de ce vote, mais demande à l'administration qu'elle maximise sa communication autour de ces bons, dans l'optique d'une diffusion qui aille au-delà même du territoire communal.

Mme Boudet Anthamatten affirme que le groupe des Vert.e.s soutiendra cette délibération et souhaite qu'une séance de commission soit organisée pour traiter de la situation des commerçants.

Mme Molinari confirme qu'une séance de commission sera organisée.

La parole n'étant plus demandée, le Président ouvre le vote sur la délibération.

La DA 004-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. DA 005-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 9'063'800.57 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES 2025

Le Président passe la parole à Mme Molinari.

Mme Molinari explique que cette délibération vise à permettre au Conseil administratif de procéder à des amortissements complémentaires lors de la clôture des comptes 2025. Ceux-ci seront effectués en cas de résultat positif pour l'année 2025, et ce à hauteur du montant inscrit dans la délibération. Si le résultat 2025 devait être moindre, voire négatif, le montant concerné serait revu à la baisse, respectivement les délibérations votées ne seraient pas appliquées. Ces amortissements concernent uniquement les délibérations qui ont déjà été votées, dont la liste figure dans la délibération.

Cette délibération est soumise au Conseil municipal dès à présent, avant la clôture des comptes 2025, car la délibération qui permet d'effectuer des amortissements complémentaires sur l'exercice concerné doit légalement être votée avant le 31 décembre. Elle est donc pour cette raison soumise ce soir au Conseil municipal (pour rappel une 2^{ème} délibération est présentée en décembre), avant le résultat de l'exercice qui sera connu aux alentours du mois de mars de l'année prochaine.

Pour rappel également, les amortissements complémentaires ont pour but d'alléger l'impact des amortissements sur le budget de fonctionnement, ce qui sera précieux en particulier ces prochaines années qui pourraient être des années très instables, comme indiqué lors de la présentation des comptes 2020 à 2024.

A noter que cette délibération n'affecte ni le résultat, ni la dette, ni la trésorerie. Il s'agit uniquement d'une affectation comptable du résultat, soit une opération purement technique. Dans l'impossibilité pour les communes de pouvoir faire des réserves, cette comptabilisation d'amortissements permet de diminuer les coûts de fonctionnement de l'année suivante ; c'est ainsi que pour le budget 2025 grâce aux amortissements complémentaires qui ont pu être cumulativement comptabilisés depuis 2020, que le budget de fonctionnement a pu diminuer de 13.6 millions, dont 5.2 millions en lien avec l'excellent résultat de 2024.

Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

Le Président ouvre le vote sur la prise en considération de cette délibération.

La prise en considération de la DA 005-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Robert remercie le chef du service financier pour les précieuses explications qu'il lui a apportées.

M. Barbuzzi rappelle que cette délibération n'a aucune valeur dans la mesure où la délibération présentée en fin d'année fera foi sur la base de chiffres définitifs.

Mme Molinari précise que le vote d'amortissements complémentaires dans le courant de l'année constitue une obligation légale, raison pour laquelle cette délibération a été présentée.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la délibération.

La DA 005-2025 est approuvée par 32 oui, 0 non et abstention, soit à l'unanimité.

13. DA 006-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE AUX VICTIMES DU SÉISME EN ASIE DU SUD-EST

Le Président passe la parole à M. Fraomene.

M. Fraomene évoque le violent tremblement de terre qui a touché l'Asie du Sud-Est et qui a fait plusieurs milliers de victimes et de personnes blessées. Ce séisme est survenu dans une région déjà gravement mise à mal par les conflits armés, l'instabilité politique et les catastrophes naturelles précédentes.

Les besoins sont immenses : la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a lancé un appel d'urgence afin de récolter CHF 100 millions pour venir en aide à 100'000 personnes dans les régions les plus affectées.

Il remercie l'Assemblée de faire bon accueil à cette demande de la Croix-Rouge suisse.

Le Président passe au vote de la prise en considération de la DA.

La prise en considération de la DA 006-2025 est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Guinchard précise que le groupe UDC votera en faveur de cette délibération, mais considère que les ressources communales doivent d'abord bénéficier aux communiés, raison pour laquelle son groupe sera attentif, en 2026, aux montants dévolus à des causes étrangères.

La parole n'étant plus demandée, le Président ouvre le vote sur la délibération.

La DA 006-2025 est approuvée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

14. DA 007-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES SUISSE POUR SON AIDE AUX POPULATIONS VICTIMES DE LA GUERRE CIVILE AU SOUDAN

Le Président passe la parole à M. Fraomene.

M. Fraomene présente la situation au Soudan, qui depuis 70 ans, fait face à une succession de guerres civiles. La dernière a éclaté à la mi-avril 2023 et a fait plusieurs milliers de victimes et engendré le déplacement de 12 millions de personnes. Bien que moins médiatisée, cette crise est l'une des plus dévastatrices au monde. Selon estimation, près de 30,4 millions de personnes auront besoin d'une assistance humanitaire en 2025, soit environ 2/3 de la population soudanaise.

L'ONG Médecins sans Frontières Suisse a lancé un appel afin de pouvoir continuer à apporter l'aide nécessaire aux populations concernées au Soudan et au Tchad voisin.

M. Fraomene remercie l'Assemblée de faire bon accueil également à cette demande de MSF Suisse.

Le Président passe au vote de la prise en considération de la DA.

La prise en considération de la DA 007-2025 est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président ouvre le vote sur la délibération.

La DA 007-2025 est acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

15. MOTION MO 053-2025 R : « VIVE LES FRANCOFOLIES »

Le Président rappelle que cet objet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 février et renvoyé en commission CUCO, laquelle s'est réunie le 10 juin.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission. Cette dernière a préavisé favorablement la motion par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président rappelle l'amendement adopté par la commission, avant d'ouvrir la discussion. Il s'agit de modifier l'invite comme suit :

« Invite le Conseil administratif à étudier le soutien de la Ville de Carouge aux Francofolies de Genève »

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne salue le travail mené en commission ainsi que le compromis qui en est ressorti. Il rappelle que les Francofolies constituent un label reconnu, et qu'il s'agit d'une extension du festival Voix de Fête, formant ensemble les Francofolies de Genève. Il précise que l'ASMV (Association de soutien à la musique vivante), dont le siège est à Carouge, est chargée de l'organisation du festival Voix de Fête. Cette association sélectionne notamment les artistes se produisant au Chat Noir, établissement reconnu à l'international. Il mentionne également l'existence de l'EPI (Espace de pratique instrumentale) qui promeut les activités artistiques. Enfin, M. Etienne évoque les saltimbanques, artistes de rue et intermittents du spectacle qui ont besoin de subventions pour se produire et se faire connaître.

Mme Boudet affirme que le groupe des Vert.e.s salue le travail issu des travaux en commission et accueille avec enthousiasme ce projet ancré à Carouge, qui devrait notamment générer des retombées économiques positives pour les commerçants locaux.

M. L. Antonioli indique que dans cette version amendée l'attention s'est portée sur la manière dont ce projet allait être mis en œuvre, ainsi que sur sa structure, afin d'éviter que les autres activités de l'ASMV ne soient compromises dans l'éventualité où les Francofolies ne rencontreraient pas le succès escompté.

M. Mützenbergt dit comprendre l'amendement proposé, qu'il juge pertinent dans la mesure où il permettra d'intégrer les questions de faisabilité ainsi que les aspects financiers du projet. Il souligne que le lien fort avec Carouge sera également pris en compte dans le cadre de la collaboration avec l'ASMV.

M. Schmutz affirme que le groupe UDC soutient l'amendement, notamment afin d'obtenir des précisions sur les implications financières du projet

Le Président passe au vote de l'amendement.

L'amendement est adopté par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président passe au vote de la motion.

La MO 053-2025 amendée est adoptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

16. MOTION MO 001-2025 P : « RENFORÇONS LA SECURITE DES CITOYENS LA NUIT DANS LE QUARTIER DES TOURS »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au Secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour le présenter brièvement.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Aux vues d'une augmentation de la délinquance nocturnes dans les tours*
- *Des insultes et provocations verbales par des groupes de jeunes sur nos citoyens*
- *L'installation du trafic des stupéfiants durant le soir et la nuit aux abords des immeubles*
- *Le bruit des groupes durant la nuit, après 22 heures, au détriment du repos de nos citoyens*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A augmenter les rondes durant la nuit dans les tours par les APM*
- *Durant six mois, faire appel à une société Privée de sécurité pour renforcer les APM avec des rondes permanentes durant, la nuit de 22h00 à 5h00 dans le quartier des tours sous la responsabilité du commandant de la Police municipale.*

Schmutz Marcel pour le Groupe UDC

M. Schmutz relève une forte augmentation des actes de petite délinquance (trafic de stupéfiants, insultes, déprédations, vols, etc.) dans le quartier des Tours. Le groupe UDC propose que cette problématique soit examinée en commission de la sécurité, avec l'audition du commandant de la police municipale, voire d'un représentant de la police cantonale, afin d'évaluer la situation actuelle et d'envisager les mesures appropriées.

M. Lauret indique que le groupe PS ne souhaite pas prendre en considération cette motion, estimant qu'elle contribue à renforcer le sentiment d'insécurité. Il précise que la commission sociale de la FIVC, dans laquelle il siège, traite déjà des actions entreprises par les polices cantonale et municipale dans les quartiers, et qu'il n'y a pas lieu d'alarmer davantage la population. M. Lauret souligne que les interventions policières doivent être équitablement réparties sur l'ensemble du territoire communal, et rappelle que la police intervient en fonction des signalements. Par ailleurs, il suggère de renforcer les actions favorisant le vivre-ensemble.

M. Calame déclare qu'à titre personnel, il serait favorable à la prise en considération de cette motion et à son renvoi en commission de la sécurité, car il souhaiterait mieux comprendre pourquoi les motionnaires perçoivent une insécurité dans le quartier des Tours, malgré la qualité de vie qui y est développée.

M. Schmutz précise que dès 22h00 la police municipale n'intervient que sur appel et qu'elle reste fortement mobilisée par la police cantonale durant la nuit. Il indique que de nombreux habitants du quartier lui ont fait part de leur préoccupation croissante face à l'insécurité et de leur souhait de voir la situation traitée.

M. Voignier considère qu'il pourrait être pertinent d'aborder ce sujet en commission, afin de discuter de la situation actuelle et des mesures à envisager. Un refus ne lui paraît pas pertinent, étant d'avis qu'il est important de prendre en considération les préoccupations des concitoyens, en les écoutant, quitte à voir ensuite si des mesures sont nécessaires.

Le Président passe au vote de la prise en considération de la motion.

La prise en considération de la MO 001-2025 est acceptée par 21 oui, 7 non et 4 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission sécurité, ce qui ne fait pas l'objet d'oppositions.

M. Ducellier souhaite que les représentants de la FIVC ainsi que les acteurs du quartier soient auditionnés en commission, afin d'éviter toute stigmatisation ou transmission d'une image négative du quartier.

M. Fraomene rappelle que la police municipale de Carouge bénéficie des horaires les plus étendus du canton et que sur appel elle intervient rapidement. Il attire toutefois l'attention sur le fait qu'une intensification des rondes dans un quartier en particulier créerait une spécificité. Si ce dispositif venait à être étendu à d'autres quartiers, cela nécessiterait une augmentation significative des effectifs de la police municipale.

M. Voignier souligne l'importance d'élargir la réflexion sur les questions d'insécurité à l'ensemble des quartiers de Carouge.

Mme Sana-Oppliger souhaite que les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de la Ville de Carouge soient également entendus en commission de la sécurité pour bénéficier de leur expertise.

M. Fraomene indique qu'un groupe de travail est déjà en place pour identifier les problématiques spécifiques rencontrées dans le quartier concerné incluant les différents acteurs concernés, souvent dans le cadre d'un travail effectué en amont dans une logique préventive. Ce réseau de confiance permet notamment de désamorcer un certain nombre de situations. Il signale par ailleurs qu'il appartient au propriétaire des immeubles, soit la FIVC, de décider d'éventuelles mesures sécuritaires, la police n'étant pas habilitée à intervenir sur demande de la Commune dans un espace privé.

Mme Uldry invite les conseillers municipaux ayant voté contre la motion à se rendre dans le quartier des Tours en soirée, afin de mieux percevoir la situation sur le terrain.

M. Calame note que ce sentiment d'insécurité a également été exprimé dans d'autres quartiers, mais qu'il ne s'est pas toujours confirmé dans les faits. Il suggère qu'un historique des situations d'insécurité recensées dans les différents quartiers de Carouge soit établi.

Comme évoqué précédemment, M. Calame a le souci de comprendre d'où vient ce sentiment d'insécurité, étant entendu qu'un retour est attendu de la police municipale, de la Fondation immobilière et des TSHM. Ce sentiment a également été exprimé dans d'autres quartiers, notamment aux Auréa. M. Calame se remémore que les retours avaient été beaucoup moins préoccupants. Il suggère donc qu'un historique des situations d'insécurité recensées dans les différents quartiers de Carouge soit établi.

17. MOTION MO 002-2025 P : « UNE ZONE PIETONNE SANS VELO »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole ensuite aux auteurs du texte pour le présenter brièvement.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

La zone piétonne de la rue St Joseph et du T est une belle réalisation et donne satisfaction à de nombreux Carougeois-es et visiteurs.

Cependant le besoin grandissant de se sentir en sécurité dans cet espace pour les piétons doit devenir une évidence.

Cet espace devrait être un lieu de détente pour tous, qu'il s'agisse de parents accompagnés d'enfants qui apprécient les jeux dessinés dans la zone centrale, de personnes âgées ou de toute autre personne désirant bénéficier d'une zone où l'inquiétude face à des vélos ou des trottinettes passant en vitesse serait absente.

Vu la réussite de l'expérience des jours de marché du jeudi et du samedi sans vélos et le bon retour fait par les utilisateurs et commerçants.

Vu la hausse de fréquentation des établissements de restaurations avec leurs terrasses et la volonté de promouvoir les autres commerces qui sont en difficulté.

Vu la hausse des emplacements parking vélos réalisés proche de la zone.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la réalisation d'une véritable zone piétonne dans tout le périmètre de la rue St Joseph et du T et ceci d'une façon permanente.

Il est nécessaire de réaliser des modifications à l'entrée de celle-ci au niveau de la place d'Arme pour empêcher l'accès trop aisé des véhicules actuellement.

Ainsi, cette zone doit être exclusivement piétonne, imposant aux cyclistes et aux utilisateurs de trottinettes de mettre pieds à terre.

Date du dépôt : Carouge, le 8.06.2025 PLR, PS, Le Centre Vert Libéraux, l'UDC

La prise en considération de la MO 002-2025 est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Calame pense que ce sujet très important nécessite à tout le moins un renvoi de cette motion en commission Mobilité, estimant qu'elle pourrait aggraver l'insécurité de la circulation pour les cyclistes. En effet, lorsque la rue Saint-Joseph était ouverte à la circulation, elle pouvait être empruntée par les vélos et les voitures. Il s'agissait d'une alternative sécurisée à la rue Saint-Victor pour se rendre en direction du Rondeau. La situation s'est améliorée comme la zone est une zone piétonne partagée. Les cyclistes utilisent pour la plupart cette zone piétonne avec prudence.

M. Calame relève que, bien que l'insécurité sur les pistes cyclables ressorte de véhicules qui roulent beaucoup trop vite, cette question avait déjà été soulevée par le passé. La police municipale avait indiqué qu'elle intervenait très peu et que les règles étaient relativement respectées. Le groupe des Vert.e.s est toutefois conscient de la préoccupation. Le groupe serait donc d'avis de renvoyer cette motion en commission mobilité pour étudier la sécurisation du parcours des cyclistes (même de façon temporaire) et ne pas aggraver l'insécurité pour les cyclistes à travers Carouge.

M. Voignier rapporte qu'il était l'initiateur de la motion derrière la création d'une zone piétonne. Cette dernière a été rendue effective le jeudi et le samedi (une zone piétonne a été refusée le mercredi, pour des motifs qui ne sont certainement plus valables aujourd'hui). M. Voignier constate que cette motion semble faire écho au sein de plusieurs groupes. Un renvoi en commission ne serait toutefois pas approprié. M. Voignier juge qu'il serait plus pertinent que cette motion soit directement traitée par le Conseil administratif, qui pourra alors proposer une délibération adaptée et pour faciliter le travail de l'administration, sachant que toutes les recommandations ont été émises lors de la première motion. M. Voignier reconnaît le risque d'insécurité évoqué par certains cyclistes, tout en rappelant que l'aménagement de cette zone piétonne vise avant tout à renforcer la sécurité des piétons et des familles. La zone du T est très agréable lorsqu'il n'y a pas de vélos. Si certains membres du Conseil municipal veulent simplement faire retarder la motion, M. Voignier les invite à se manifester mais il ne pense pas qu'il s'agisse de l'effet recherché puisque la motion a été prise en considération à l'unanimité.

M. Lauret rejoint les propos de M. Voignier. Il précise qu'en tant que cycliste, il évite lui-même d'emprunter les rues Saint-Joseph et du Tir, d'autres itinéraires étant d'autant plus sécurisés pour les cyclistes.

M. Schmutz déclare que le groupe UDC soutiendra cette motion, en particulier pour des mesures de sécurité. En effet, les vélos et trottinettes roulent beaucoup trop vite dans cette zone, ce d'autant plus qu'un espace de jeux pour enfants se trouve devant la sortie et que des terrasses se trouvent dans le périmètre.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi en commission.

Le renvoi en commission est rejeté par 7 oui, 25 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Calame prend acte de la décision. Son groupe maintient son souci pour la sécurité des cyclistes (qui peuvent également être des enfants ou des personnes âgées). M. Calame propose une alternative consistant à prévoir un chemin sur l'avenue du Cardinal-Mermillod. Pour rappel, le Conseil municipal avait voté lors de la précédente législature un projet complet qui avait suscité nombres de discussions au sein de l'hémicycle, qui permettra de prévoir un parcours alternatif à la rue Saint-Joseph pour se rendre en direction de la place du Marché et prochainement jusqu'à la rue Ancienne. Le groupe des Vert.e.s propose donc un amendement consistant à accepter la piétonnisation exclusive du T et le report de la piétonisation du reste de la rue Saint-Joseph (à savoir depuis la Place du Temple jusqu'à la Place d'Armes) à la réalisation de l'aménagement prévu à l'avenue du Cardinal-Mermillod.

M. Lendaro s'oppose à cet amendement. En tant que commerçant, acteur et journalier de la rue, il défend le droit fondamental des piétons à circuler en toute sécurité dans des zones qui leur sont expressément réservées. Les zones piétonnes ont été conçues pour offrir un espace de calme et de détente, mais surtout de sécurité. Pourtant, ce droit est de plus en plus bafoué.

M. Lendaro constate un flux considérable de vélos et de trottinettes dans cet espace. Il ne s'agit pas de cas isolés mais d'une tendance inquiétante. En effet, les usagers circulent à vive allure, slaloment entre les passants et les bousculent parfois sans même s'arrêter. Pendant ce temps, les piétons (enfants, personnes âgées et familles notamment) se retrouvent en insécurité sur un espace qui leur est pourtant destiné. M. Lendaro insiste sur le fait que le danger est réel : il suffit d'un instant d'inattention ou d'un virage mal négocié pour qu'un accident se produise. Ce ne sont pas les panneaux souvent ignorés qui suffisent à endiguer ce comportement. En conclusion, M. Lendaro conçoit que la mobilité douce est une avancée, que le vélo et la trottinette sont des alternatives nécessaires à la voiture en ville mais leur développement ne peut pas se faire au détriment des usagers les plus vulnérables ni justifier l'occupation désinvolte voire dangereuse des zones piétonnes.

M. Epars considère que les arguments avancés par M. Calame sont pour le moins fallacieux. Tout d'abord, il relève que le report du trafic à l'avenue du Cardinal-Mermillod ne résout qu'une petite partie de la problématique de la rue Saint-Joseph. Par ailleurs, il entend bien que la plupart des cyclistes font attention. En revanche, ce sont les cyclistes qui exagèrent qui posent un problème et qui sont beaucoup trop nombreux. M. Epars fréquente régulièrement les terrasses de la place du Marché, où il n'y a pas un jour sans qu'un « quasi » accident ne survienne. Selon M. Epars, deux éléments devraient être pris en compte pour la sécurité, en distinguant la sécurité réelle de la sécurité perçue. M. Epars précise qu'il ne s'agit pas de mener une guerre contre les cyclistes ou les trottinettes mais de tenir compte d'une simple question de bon sens citoyen : les vélos et les piétons ne peuvent pas partager un même espace en étant en sécurité. M. Epars insiste donc sur le fait que cette zone doit être purement cycliste. Enfin, il fait appel à la responsabilité citoyenne du Conseil municipal. Refuser la piétonnisation en cas d'accident revient à accepter moralement une forme de responsabilité qu'il refuse d'assumer.

M. Calame invite son préopinant à élargir sa préoccupation sur la sécurité des uns à la sécurité des autres. La proposition faite par le groupe des Vert.e.s est très raisonnable, allant dans le sens de la sécurité pour tous, ce d'autant plus que la planification des travaux à l'avenue du Cardinal-Mermillod était déjà prévue. M. Calame pense donc qu'il est possible de pacifier ce qu'il faut via des mesures complémentaires en attendant le T. Cette zone est très fréquentée par passablement de voitures et de véhicules de livraison. Au sens de M. Calame, temporiser pour assurer la sécurité des cyclistes mérite l'attention du Conseil municipal et le vote de l'amendement.

Le Président met l'amendement au vote.

L'amendement est rejeté par 7 oui, 25 non et 0 abstention.

Aucune recommandation n'étant formulée, le Président met la motion au vote.

La MO 002-2025 est adoptée par 27 oui, 4 non et 1 abstention. Cette motion est renvoyée au Conseil administratif.

18. MOTION MO 003-2025 P : « POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES ESTIVALES POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DE LA COMMUNE »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au Secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole ensuite aux auteurs du texte pour le présenter brièvement.

Mesdames les Conseillères municipales,

Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu les travaux en cours pour la construction du nouveau centre aquatique.

Vu la fermeture de la piscine pendant trois étés, soit jusqu'à l'été 2027.

Vu le besoin pour les enfants et les adolescents de se retrouver et d'avoir des activités en plein air durant la période estivale.

Vu le succès des camps sports & fun organisés par la commune pour les 6 à 12 ans.

Qu'une extension de ces camps à toute la période des vacances scolaires avec une subvention de la commune afin d'en diminuer le coût serait une solution transitoire optimale dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle piscine.

Que la mise en place de jeux d'eau temporaires dans les préaux des écoles de la commune pourrait également permettre aux enfants de s'amuser et de se rafraîchir.

Que, par ailleurs, l'organisation de sorties et d'activités devrait également être réfléchie pour les adolescentes et les adolescents.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étendre l'offre des camps sports & fun et à augmenter leur subventionnement.

A installer des jeux d'eau temporaires dans les préaux des écoles de la commune.

A organiser des sorties et des activités pour les adolescents et les adolescentes de la commune.

Carouge, le 12 juin 2025

Les Vert.e.s, le PS, le PLR et le Centre

La prise en considération de la MO 003-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Mme Sana-Oppliger explique que cette motion tire sa genèse du dernier voyage du Conseil municipal, durant lequel des discussions ont eu lieu sur ce que la Commune pouvait faire pour pallier la fermeture de la piscine durant 3 étés consécutifs, fermeture liée à la construction du nouveau centre aquatique. Cette situation prive les enfants et adolescents d'un espace essentiel de loisir, de détente et de socialisation durant la période estivale alors même que ces besoins sont particulièrement importants lors de cette période pour les jeunes (les vacances d'été sont un moment clé pour leur développement). En l'absence de piscine, il est de la responsabilité de la Commune de proposer des activités attractives, accessibles et sécurisées pour toutes et tous. Il s'agit d'éviter l'isolement, de promouvoir la santé via l'activité physique et de répondre aux attentes des familles souvent en recherche de solution de garde et d'occupation pour leurs enfants.

Mme Sana-Oppliger ajoute que les camps « Sports & Fun » déjà organisés par la Commune pour les 6-12 ans ont rencontré un vif succès. Les étendre à l'entièreté des vacances estivales et augmenter leur subventionnement afin de diminuer le coût des familles permettraient d'élargir l'accès à davantage de familles et d'offrir une solution de qualité durant les trois années de fermeture de la piscine.

Par ailleurs, offrir des solutions complémentaires pour tous les âges de la Commune, comme l'installation de jeux d'eau temporaires dans les préaux, permettraient aux jeunes de s'amuser et de se rafraîchir tout en étant proche de leur domicile. Proposer des sorties et des activités sportives, culturelles et de loisirs adaptées aux adolescentes et adolescents permettrait également de maintenir un lien social, de prévenir l'ennui et de les sortir de leurs écrans. En participant davantage aux coûts, la Commune affirmerait une volonté de garantir un accès aux loisirs à toutes et tous, sans oublier que la Commune économisera durant ces trois années des frais de fonctionnement de la piscine, ce qui lui laisse des fonds à disposition. Pour toutes ces raisons, Mme Sana-Oppliger prie le Conseil municipal d'accueillir favorablement cette motion qui permettra de transformer une contrainte temporaire en une opportunité de renforcer l'offre d'activité pour la jeunesse et de maintenir le dynamisme pour la Commune.

M. Piguet indique que le groupe Socialiste soutiendra cette motion avec enthousiasme, en rappelant qu'il était nécessaire de construire une nouvelle piscine mais qu'il est aussi nécessaire de proposer des alternatives aux jeunes de la Commune. Le groupe Socialiste invite également le Conseil administratif à considérer la nécessité d'étendre les camps « Sports & Fun » à la catégorie des 12-18 ans (qui sont parfois délaissés en termes d'offres d'activités socioculturelles) et de réduire les coûts d'inscription afin d'assurer la plus large accessibilité possible aux familles (deux semaines de camp « Sports & Fun » représente CHF 1'800.- pour une fratrie de trois enfants).

M. Schmutz déclare que le groupe UDC soutiendra cette motion, même s'il pense que la référence à la piscine n'était pas des plus advenues puisqu'une option plus qualitative aurait pu être envisagée.

M. Voignier se réjouit que cette motion ait reçu un accueil favorable du Conseil municipal, ce qui augure d'un bon départ pour la nouvelle législature.

Le bureau propose le renvoi en commission sports et loisirs.

M. Fraomene relève que cette motion concerne tant son dicastère que celui de M. Mützenberg.

Mme Sana-Oppliger propose le renvoi en TCR, ce que le Président met au vote.

Le renvoi de la MO 003-2025 en TCR est accepté par 13 oui, 11 non et 8 abstentions.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

Mme Uldry demande si le Conseil administratif pourrait proposer des dispositifs (jeux d'eau) pour cet été en attendant la séance de la TCR. M. Fraomene répond par la négative, en raison du laps de temps particulièrement court pour mettre en place des jeux d'eau et parce que les camps « Sports & Fun » sont déjà « bookés ».

Mme Molinari précise qu'il est difficile d'organiser des jeux d'eau, compte tenu des normes restrictives en la matière (elle renvoie à une séance de commission qui a eu lieu à ce sujet). La Commune ne peut donc pas prévoir de jeux transitoires. Mme Molinari ira plus dans le détail avec la prochaine motion en précisant que, dans le cadre des travaux provisoires et temporaires à la Tambourine, un travail est actuellement en cours et sera présenté le samedi 21 juin à 10h00 à l'aula de l'école de la Tambourine. Il s'agira d'une présentation sur les aménagements temporaires envisagés sur la grande place. Des brumisateurs seront notamment prévus. Ces aménagements ne pourront toutefois voir le jour qu'à la fin de l'été en raison des règles à respecter en la matière.

Mme Boudet Anthamatten juge qu'il serait intéressant de prendre en considération l'aspect social des activités qui pourraient être proposées durant l'été pour les adolescents.

19. MOTION MO 004-2025 P : « BASSIN DU MAIL DES PROMENADES 2 »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au Secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole ensuite aux auteurs du texte pour le présenter brièvement.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu les périodes de canicules toujours annoncées et les besoins de lieux de fraîcheurs.

Vu la fermeture de la piscine de la Fontenette,

Vu l'affluence toujours grandissante autour des fontaines et du 1er bassin du Mail des Promenades.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A tout mettre en œuvre afin que les Fontaines des Tours ainsi que le bassin du Mail des Promenades puissent ouvrir plus tôt au printemps 2026.

D'étudier la remise en état de la deuxième partie des bassins du Mail des Promenades afin que ceux-ci puissent être utilisés pour le printemps 2026 dans le même esprit que la première rénovation en 2024.

D'entretenir ces bassins dès les beaux jours afin que ceux-ci soient des lieux agréables pour s'installer avant même la mise en eau.

Date du dépôt : Carouge, le 09.06.2025

Le PLR

M. Voignier rappelle brièvement le contexte et précise qu'une action rapide a été menée en 2024 pour mettre une première partie du Mail des Promenades en eau. Il en remercie encore les auteurs. M. Voignier vient à présent avec une motion portant sur la seconde partie du Mail des Promenades. Il souhaite en effet que les Fontaines des Tours ainsi que les bassins du Mail des Promenades ouvrent dès le printemps 2026 et que l'entretien des bassins soit assuré avant la mise en eau. M. Voignier remercie d'ailleurs la Commune pour l'ouverture plus tôt que prévue des Fontaines des Tours cette année. Il espère que le Conseil municipal fera un bon accueil à cette motion, qui répond à différentes motions discutées au préalable.

M. Schmutz indique que le groupe UDC soutiendra cette motion et s'enquiert de la possibilité de réaliser ces travaux avant 2026, au vu de la fermeture de la piscine.

Mme Molinari partage le souci relatif aux bassins du Mail des Promenades (il s'agit au demeurant du premier objet sur lequel les services ont travaillé en 2020). Elle rappelle que l'ouverture anticipée de la première partie des bassins a nécessité des efforts et des fonds considérables. Ces bassins ont pris avec le temps l'usage de pataugeoire.

Ce besoin est lié à la santé, au confort et à la possibilité pour les personnes qui ne peuvent pas partir en vacances au frais de bénéficier d'un espace agréable en pleine ville. Mme Molinari signale toutefois qu'il sera difficile de réactiver rapidement le bassin pour 2026, car les canalisations liées à la seconde partie des bassins sont défectueuses et situées sous les racines des grands platanes. Il est donc très difficile de faire des changements sans frais conséquents. Mme Molinari avait également rappelé par le passé l'importance de concevoir les travaux dans le cadre du dossier Vibert-Sardaigne. Elle profite de la motion pour remercier les services qui ont ouvert les Fontaines des Tours de manière anticipée cette année en raison de la canicule.

S'agissant des bassins, Mme Molinari précise que les normes sanitaires en matière de qualité et de propreté de l'eau se sont durcies depuis cinq-six ans. À l'heure actuelle, la Commune attend toujours la première semaine de juillet pour la mise en service, moment où les arbres surplombant les bassins cessent de libérer pollen, branches et feuilles (autrement il faudrait vider intégralement l'eau, nettoyer le tout et re remplir les bassins). Pour ces raisons, les bassins seront ouverts lorsque les conditions idoines seront réunies. Mme Molinari comprend l'étonnement partagé par plusieurs citoyens et citoyennes et prend bien note du vœu d'ouvrir les bassins.

M. Voignier se dit surpris par la longueur de l'intervention de Mme Molinari sur un dépôt de motion et espère que la volonté ne consistait pas à « noyer le poisson » pour aller de l'avant.

La prise en considération de la MO 004-2025 est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Voignier remercie les conseillers municipaux pour leur prise en considération. Il est convaincu que les Carougeois apprécieront que le Conseil municipal s'intéresse à cet élément. M. Voignier encourage l'administration pour que la séance de commission se tienne le plus rapidement possible, en précisant qu'il s'est empressé de déposer cette motion pour laisser à la Commune le temps de travailler sur cette motion (M. Voignier est bien conscient des contraintes techniques et financières qui se posent).

La parole n'étant plus demandée, le Président met la motion au vote.

La MO 004-2025 est adoptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

20. POSTULATS

Il n'y en a pas.

21. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

22. PETITIONS PE 001-2025 P : CAROUGE NE DOIT PAS DEVENIR UNE VILLE MORTE ; SOUTENONS NOS COMMERCES !

Cette pétition, munie de 128 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 15 mai 2025 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande au Secrétaire d'en donner lecture (sans la lettre d'accompagnement).

M. Baertschi précise que cette pétition est signée par Léa Menu et Patricia Coli, respectivement responsable du magasin l'astuce à la place du Temple et du salon de coiffure io & te.

Carouge ne doit pas devenir une ville morte : soutenons nos commerces !

Depuis plusieurs mois, Carouge se vide de ses commerces et de ses restaurants. Les fermetures se multiplient et l'activité économique s'effondre, laissant notre ville sans dynamisme ni attractivité.

Les commerçants et restaurateurs, déjà impactés par la crise économique et l'inflation, subissent en plus une baisse dramatique de leur chiffre d'affaires en raison des travaux et du manque de mesures de soutien. Nous, signataires de cette pétition, demandons à la commune de Carouge de prendre des mesures urgentes pour soutenir les commerces locaux et éviter leur disparition.

Nos revendications :

1. *Une clause de non-concurrence: afin d'assurer une diversité des commerces et d'éviter La multiplication des mêmes enseignes.*
2. *A) Une aide financière pour les commerçants : afin de les soutenir face aux charges toujours plus lourdes.
B) Un fonds de compensation pour la perte du chiffre d'affaires due aux travaux: pour aider les commerces à survivre malgré la baisse de fréquentation.*
3. *Une meilleure signalisation : installation de panneaux clairs indiquant le centre de Carouge, les parkings et précisant que les commerces restent ouverts malgré les travaux.*
4. *Le retour d'éléments emblématiques : comme les parapluies de la rue Saint-Joseph, qui attireraient touristes et visiteurs.*
5. *Des parkings minutes et de plus de souplesse dans le stationnement : ce qui permettrait aux commerçants/restaurateurs de stationner brièvement à proximité de leur commerce et assouplir la politique des amendes.*
6. *La gratuité des grands parkings pendant les travaux : offrir 2 à 3 heures gratuites pour encourager la fréquentation des commerces locaux. Nous précisons que cette initiative est totalement indépendante de l'association des Intérêts de Carouge.
Carouge est une ville vivante et commerçante, ne la laissons pas s'éteindre !*

Le Président rappelle que les articles 49 et 50 du règlement du Conseil ne prévoient pas la prise en considération des pétitions, mais :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au CA en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose la discussion immédiate pour un renvoi au Conseil administratif ou un renvoi en commission.

M. Von Burg propose que cette pétition soit examinée par la commission chargée des mesures d'aide au commerce (commission créée lors de la présente séance) puisque le sujet est le même.

M. Voignier rappelle qu'il est d'usage que les pétitionnaires soient reçus en commission des pétitions. Les éléments à venir pourront quant à eux faire l'objet de discussions au sein de la commission citée par son préopinant.

Mme Molinari suggère d'organiser une double commission, avec une commission qui porterait sur présentation au délibératif des activités menées et une seconde commission (éventuellement le même soir) qui auditionnerait les pétitionnaires. Mme Molinari précise que ces personnes ont déjà été reçues à plusieurs reprises par l'administration. Un certain nombre de choses sont donc déjà en cours d'étude.

M. Schmutz indique que le groupe UDC souhaite la présence d'un membre de l'exécutif chargé de répondre aux pétitionnaires présents pour leur donner des possibilités et des réponses à leurs questions.

Mme Molinari assure que le magistrat en charge des dossiers traités par la commission des pétitions est toujours présent.

Mme Merle exprime sa crainte que le temps imparti pour la première commission (une heure et demie) soit insuffisant pour aborder à la fois la promotion économique et le soutien aux artisans. Il lui semble donc difficile de prévoir les séances le même soir.

Mme Molinari confirme qu'il est prévu d'organiser deux séances successives : une commission (par exemple une commission des finances puisqu'elle dépend de la promotion économique) suivie d'une commission des pétitions. Si besoin, une autre séance pourrait être fixée.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi en commission des pétitions.

Le renvoi de la PE 001-2025 P en commission des pétitions est accepté par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

23. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Mützenberg à la question orale de Mme Turgut Bandelier sur la facturation des clés d'accès du club de tennis de table de Carouge

M. Mützenberg indique que le club de tennis de table exige le versement d'une caution unique de CHF 100.- au moment de la remise des clés dans le but des responsabiliser les membres et de limiter les pertes. Cette caution est intégralement restituée aux membres lors du retour des clés. Le club de tennis de table de Carouge tient à préciser qu'aucune finalité lucrative n'est associée à cette procédure. La réponse sera transmise à Mme Turgut Bandelier.

M. Mützenberg en profite pour préciser que le document relatif au fonds d'acquisition et aux œuvres acquises (cf. point 10 de l'ordre du jour) se trouve déjà sur CMNet dans l'onglet de la présente séance.

Réponse de M. Fraomene à la question écrite QE 072-2025 de M. Kupferschmid relative au bruit routier en été

Cher Monsieur Kupferschmid,

En réponse à votre question du 22 mai, nous vous informons que la Police municipale (PM) agit contre le bruit routier via contrôles, sanctions et interventions sur signalement ou constat. Ces infractions étant ponctuelles et imprévisibles, l'identification des auteurs reste difficile.

La PM reste vigilante, en particulier l'été, et collabore avec la Police cantonale pour des contrôles ciblés. En 2023, elle a mené 259 actions de prévention et délivré 3'526 amendes.

Les radars anti-bruit ne peuvent actuellement pas être utilisés à des fins de sanction, faute de base légale. Leur efficacité reste limitée selon les tests menés, notamment à Carouge en 2022. Leur installation demande une expertise technique externe.

Une utilisation ponctuelle pour analyse peut être envisagée avec le SABRA ou le TCS, en coordination avec les services communaux.

La lutte contre le bruit routier doit s'inscrire dans une démarche globale incluant aménagements, réduction de vitesse et sensibilisation. La PM reste disponible pour appuyer ces efforts.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Gaspard Piquet : Maintien de l'ordre public, quel degré d'externalisation ?

Chers collègues,

Le point 16 de notre ordre du jour (MO 001-2025) et la proposition faite de recourir à une entreprise privée pour assurer le maintien de l'ordre public au sein de notre Commune interpellent.

En effet, la sécurité de la population constituant la fonction régalienne par excellence, il apparaît pour le moins curieux d'imaginer la puissance publique externaliser le maintien de l'ordre sur son territoire. Qu'il s'agisse aussi bien du caractère sensible de cette activité, des besoins pour la police carougeoise d'être directement en contact avec sa population, que du caractère symbolique de tâches nécessitant une légitimité optimale, il apparaît important d'en savoir plus sur l'éventuel recours communal à des tiers externes à des fins sécuritaires.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- La Commune fait-elle recours à des entreprises privées pour assurer le maintien de l'ordre public, le cas échéant épauler la police municipale dans le cadre de ses activités ? Si oui, à quelle occasion cette pratique est-elle réalisée ?
- Concrètement, quelles sont les activités du tiers privé mandaté, les modalités de supervision de celui-ci par la police municipale ?
- Quel est le coût annuel de cette éventuelle externalisation pour la Commune ?

Je remercie grandement par avance le Conseil administratif pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.

Damien Guinchard : Évolution du nombre de places de stationnement sur le territoire de la Ville de Carouge au cours des dix dernières années

Nous avons appris, il y a quelques mois par les médias, que la Ville de Genève a supprimé environ 3'000 places de stationnement pour les voitures au cours des dix dernières années. Dans ce contexte, nous souhaiterions connaître la situation à Carouge.

Question :

- Combien de places de stationnement ont été supprimées sur le territoire de la Ville de Carouge au cours des dix dernières années ?
- Existe-t-il un recensement ou un suivi précis de ces suppressions ?
- Quels sont les critères et les objectifs qui ont guidé ces éventuelles réductions de places ?
- Des mesures compensatoires ou alternatives ont-elles été mises en place ? Si oui, lesquelles ?

Je remercie d'avance le Conseil administratif pour les réponses qu'il pourra apporter à ces questions.

Questions orales

M. Schmutz : Aménagements provisoires au quartier de la Tambourine

Le groupe de M. Schmutz souhaite obtenir des informations sur les travaux d'aménagement provisoires prévus pour le quartier de la Tambourine ainsi que les dates des travaux.

Mme Molinari rappelle l'historique du dossier. Il est prévu qu'à compter du 1^{er} juillet, date à laquelle la Commune prendra possession du foncier (suite à la confirmation du Conseil municipal en janvier 2025 du crédit d'achat pour les parties du foncier relevant du domaine cantonal), des démarches temporaires soient entreprises sur place. L'étude paysagère réalisée en 2019-2021 doit encore être complétée et un crédit de réalisation sera soumis prochainement (Mme Molinari nourrit l'espoir qu'il soit présenté à la fin 2025 ou au début 2026). Entretemps, des aménagements temporaires, notamment concernant la voirie et la place centrale (avec des mesures d'accompagnement), devront être réalisés. Mme Molinari invite les conseillers municipaux à se rendre ce samedi 21 juillet à 10h00 à l'aula de l'école de la Tambourine afin d'obtenir davantage de précisions sur les aménagements transitoires prévus. Un brunch festif sera également organisé pour fêter une saga qui a bien trop duré.

M. Voignier : Déchets au quartier des Tours après les matchs de football du Servette FC

M. Voignier rapporte que lors des matchs de football du Servette FC, les ultras font leur départ de cortège depuis le quartier des Tours. Le lendemain des matchs, de nombreux déchets (verres, bouteilles) se trouvent dans le périmètre des Tours. M. Voignier souhaiterait que le SVEM porte une attention particulière sur cet espace le matin avant le passage scolaire.

Mme Molinari en prend note et regardera avec le SVEM ce qui peut être fait et ce qui est déjà fait.

M. Voignier : Ascenseur au boulevard des Promenades

M. Voignier rappelle que des salles sont en cours de rénovation au niveau du 20-22 boulevard des Promenades à destination de la Commune. Il convient de noter que le club des aînés se trouve quant à lui au 18 boulevard des Promenades. Or, un ascenseur se trouve à cet endroit. M. Voignier s'enquiert donc de la possibilité d'étudier la mise à disposition de cet ascenseur pour assurer un accès entre le club des aînés et l'étage inférieur de la Tour 6, sachant que les rampes ne sont pas adaptées pour les PMR.

M. Mützenberg remercie son préopinant pour sa question et se renseignera pour un retour au prochain Conseil municipal.

M. Voignier : Aide au Village de Blatten

M. Voignier reste sur sa faim suite aux explications apportées par Mme Molinari, car il pense qu'il faudrait apporter une aide supérieure à CHF 7'000.- pour le village de Blatten. Il propose ainsi de verser un montant de CHF 20'000.- et espère que sa demande soit attendue pour qu'une délibération soit présentée à la rentrée scolaire.

Mme Molinari souligne que cette compétence ressort du Conseil administratif. Elle entend toutefois la demande et explique que la Commune s'est alignée sur le montant qu'elle avait versée pour La Chaux-de-Fonds (où les dégâts étaient là aussi très importants avec une victime humaine).

M. Fraomene entend la demande et apportera des précisions sur le versement de cette aide après l'été, étant précisé qu'une délibération ferait l'objet d'un processus très différent.

M. Voignier précise qu'une personne a également perdu la vie à Blatten et que le village a été rasé. Il espère donc avoir été entendu à ce sujet et pense que le Conseil municipal sera sensible à voter la délibération immédiatement.

M. Ducellier : Aménagements extérieurs à la Cité Léopard

M. Ducellier revient sur le retard de planification des travaux d'aménagements extérieurs de la Cité Léopard. Le Conseil municipal s'était vu répondre que la situation était due à un retard de l'entreprise totale. D'après des propos rapportés à M. Ducellier, une séance aurait eu lieu avec la Commune mais la responsabilité de l'entrepreneur n'avait pas été démontrée et un retard de planification a finalement été mis en cause. M. Ducellier s'enquiert donc de la véritable raison derrière ce retard et des mesures qui seront mises en place à l'avenir pour éviter de futurs retards sur les quartiers où la Commune interviendra.

Mme Molinari indique que la Commune intervient en dernier dans ce dossier avec une série d'événements qui se sont déroulés au préalable. Le projet suit son cours et se déroule convenablement avec les partenaires. Les retours techniques et les discussions avec les partenaires démontrent un alignement des différentes parties et une compréhension de la complexité globale des différents chantiers. Des travaux liés aux SIG ont encore lieu devant Fontenette.

M. Ducellier constate une absence d'autocritique et de réflexion dans la réponse formulée par Mme Molinari, qui laisse entendre que tout se serait parfaitement déroulé.

Mme Molinari déclare que si son préopinant a des remarques spécifiques avec des exemples spécifiques, elle le prie de les partager. Elle se tient à disposition pour en discuter. Comme précisé la dernière fois, des retards sont la raison de plusieurs éléments.

Mme Molinari n'a jamais dit que la Commune a tout fait parfaitement mais que le processus est complexe, impliquant plusieurs partenaires, et qu'il arrive enfin à terme. Mme Molinari espère que cette réponse conviendra à M. Ducellier, ce que ce dernier confirme.

M. Ducellier : Péréquation intercantonale

M. Ducellier aimerait savoir si la Commune a été intégrée aux discussions relatives à la péréquation intercantonale et quels seraient les impacts pour la Commune.

Mme Molinari annonce que les communes regrettent la manière dont ce dossier a été porté par les autorités cantonales (une discussion est en cours au sein de l'ACG dans le but d'avoir une approche intégrée) avec un délai de consultation de 14 jours uniquement, délai jugé beaucoup trop court par de nombreuses communes. La présidente de l'ACG a déjà réagi à ce sujet. Une séance est prévue à la rentrée pour se pencher sur le projet de loi soumis au Grand-Conseil. Pour rappel, les communes n'ont jamais refusé de participer davantage si un transfert de charges était compensé par un transfert de compétences. Or, le Canton a décidé unilatéralement d'une baisse fiscale qui a touché les communes à hauteur de 108 millions de francs. Le canton de Genève est devenu l'un des trois cantons les plus contributeurs de la péréquation nationale en raison de l'augmentation des revenus. En revanche, les communes perçoivent en moyenne moins que les communes des autres cantons. À titre personnel, Mme Molinari regrette la manière dont ce dossier a été porté par le Canton. D'autres informations seront communiquées dès que l'ACG aura produit des analyses à ce sujet. Le projet de loi est en principe disponible sur internet.

M. Lauret : Éclairage du chantier à l'école des Pervenches

M. Lauret constate que le chantier de l'école des Pervenches est à nouveau éclairé la nuit (il l'avait déjà signalé par le passé et des mesures avaient été prises).

M. Mützenberg ne manquera pas d'en informer les services communaux et les entreprises concernées.

M. L. Antonioli : Périmètres de protection autour des arbres de la Place de Sardaigne

M. L. Antonioli aimerait savoir comment des manifestations communales pourront être organisées, des périmètres de protection autour des arbres à la place de Sardaigne ayant été installés. Il se demande également si les organisateurs de manifestations ont été intégrés aux réflexions si le dispositif devait se maintenir dans le temps.

Mme Molinari confirme que des périmètres ont été installés autour de 3 arbres du fait de leurs conditions sanitaires (bien qu'ils ne représentent pas de danger). Cela a été discuté par les services communaux et les organisateurs de différentes manifestations pour que des manifestations puissent y être organisées, car la situation devrait perdurer.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 23h12.